



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du mercredi 17 mai 2023

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

01 JUIN 2023

transmis en Sous-Préfecture le

30 MAI 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents** : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG,  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,  
M. PRACA, Maires-Adjointes,  
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LELUBRE,  
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,  
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI,  
Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs** :

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSSES  
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN  
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

**Absents** :

M. LEPUT

**Secrétaire de séance** : Raphaël DOAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 12  
avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 04.

N° 23-3-16

OBJET

**DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE  
L'US PECQ POUR UNE RENCONTRE SPORTIVE A HENNEF**

M. PRACA explique que l'US Pecq et l'association des amis de Hennef ont organisé un déplacement vers Hennef, ville jumelée avec Le Pecq, de jeunes sportifs de l'US Pecq, sections Football et Tennis de table, pour une compétition amicale.

Ce voyage a eu lieu du 18 au 21 mai 2023.

Ce projet a permis de renforcer les liens entre les villes, de croiser d'autres cultures et créer du lien entre les jeunes participants du Pecq et de Hennef. Une ville polonaise a également participé à cet échange.

Ce voyage a offert la possibilité à nos jeunes sportifs de représenter la ville du Pecq et leur association sportive, au travers des rencontres sportives et des présentations

Accusé de réception en préfecture  
N° 214823003  
Date de télétransmission : 30/05/2023  
Date de réception préfecture : 30/05/2023

croisées, de leur ville et de leur association, prévues entre les jeunes participants pendant le séjour.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association US PECQ afin de les aider à faire face à ces dépenses.

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 15 mai 2023,

Vu la délibération n° 23-1-5 du 13 février 2023 accordant une subvention d'un montant de 130 000 € à l'association « US PECQ »,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

- **DECIDE** d'accorder la subvention suivante à l'association mentionnée ci-dessous :

| NOM DE L'ASSOCIATION | Montant |
|----------------------|---------|
| US PECQ              | 500 €   |



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Laurence BERNARD